Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_039-DE

LE HANGART

DCC26-039

OBJET : ADHESION FPEA 35 (FEDERATION DES PRATIQUES ET ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES D'ILLE ET VILAINE)

Monsieur Dominique CORNILLAUD, Vice-président en charge de la Culture et des Ressources humaines présente le rapport suivant :

1. PRESENTATION DE LA FPEA 35

La **FPEA35** (Fédération des Pratiques et Enseignements Artistiques d'Ille-et-Vilaine) est une **association** loi de 1901 qui **regroupe les acteurs associatifs et publics de l'enseignement artistique et des pratiques artistiques du département d'Ille-et-Vilaine**.

Elle œuvre au développement, à la structuration et à la reconnaissance des pratiques et des enseignements artistiques sur le territoire départemental, dans une logique de coopération, de complémentarité et de dialogue entre les structures.

2. LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

La FPEA35 a notamment pour objectifs :

- De fédérer les structures d'enseignement et de pratiques artistiques du département, quels que soient leurs statuts ;
- De favoriser la concertation, les échanges et le travail en réseau entre les acteurs du secteur artistique et culturel ;
- De contribuer à la réflexion collective sur les enjeux pédagogiques, artistiques, culturels et territoriaux ;
- De représenter et de valoriser les acteurs des pratiques et enseignements artistiques auprès des partenaires institutionnels ;
- De soutenir et accompagner les initiatives artistiques, pédagogiques et culturelles portées par les structures adhérentes.

3. L'INTERET DE L'ADHESION POUR ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE

Dans le but de renforcer les coopérations avec les acteurs de l'enseignement et des pratiques artistiques d'Ille-et-Vilaine, de participer activement à une dynamique de réseau départemental et de contribuer aux réflexions et actions menées en faveur du développement artistique et culturel, le **HangArt souhaite adhérer à la FPEA35**.

A titre indicatif, le montant de l'adhésion s'élève à 310 € pour l'année 2026 (variable selon le nombre d'élèves et potentiellement révisable chaque année).

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_039-DE

Il vous est proposé :

- ***D'approuver l'adhésion*** *de Roche aux Fées Communauté à la* ***FPEA35*** *(Fédération des Pratiques et Enseignements Artistiques d'Ille-et-Vilaine) ;*
- ***D'approuver*** *le* ***versement*** *de la* ***cotisation annuelle*** *correspondante, inscrite au budget de la collectivité ;*
- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tout document y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_039-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le log[illegible] 2026, s'est réuni le 3 mars 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Alexis DELSAUT, MME Jeanne LORON
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE, M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD, M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
MARCILLE-ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY, M Alain MALOEUVRE
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Isabelle ROLLAND, MME Véronique RUPIN
SAINTE-COLOMBE.	M Julien RICHARD
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

BRIE	M Patrick ROBERT *(donne pouvoir à M Bruno PELLETIER)*
JANZE	MME Isabelle CEZE *(donne pouvoir à M Pierric MOREL)*
	M François GOISET
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à M Laurent DIVAY)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (37 présents / 3 pouvoirs)

Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Luc Gallard
Date : 10/03/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 10/03/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance

ESTIF